tenant toutes aux provinces de l'Ouest, on verra que la somme totale requise pour acquitter le coût de ce chemin est déjà en main; le coût du chemin de fer ayant été estimé à la somme de 25 millions. Nous pouvons donc tous, sans hésitation, donner notre approbation pleine et entière à cet œuvre du Gouvernement.

Relativement au traité concernant les eaux limitrophes entre les Etats-Unis et le Canadà, la loi basée sur les négociations faites à ce sujet et le traité qui en est résulté, je voudrais, s'il en est encore temps, proposer au Gouvernement de faire introduire dans le traité ou dans la loi, des dispositions tendant à mettre fin à ce crime contre nature dont j'ai entretenu cette honorable Chambre à la dernière session-je veux parler de la contamination ou pollution de nos grandes artères fluviales par le dépôt criminel, que l'on a fait de tout temps et qu'on continue de nos jours, du "sewerage" de toutes les parties du territoire qui longent ces cours d'eau. Il est grandement temps que l'on cesse de faire de nos grandes voies fluviales et de nos lacs et cours d'eau des égouts qui disséminent et propagent les maladies contagieuses dont nous souffrons périodiquement. Je suis convaincu que si la commission chargée de la protection et de la sauvegarde des eaux limitrophes était requise de s'occuper de cette question, il en résulterait une solution tout à la fois équitable et des plus salutaire pour les Etats-Unis, aussi bien que pour le Canada.

Il est une autre question dont il n'est pas fait mention dans le discours du trône et dont je voudrais si on me le permet, dire un mot. Je me garderais bien de soulever la question, si elle ne faisait pas l'objet d'une discussion presque constante dans la presse et ailleurs, et si à chaque session de ce Parlement l'on n'imposait pas ailleurs et ici la discussion de cette question; je veux parler de la question que l'on dénomme généralement "Réforme du Sénat". Depuis quelques années cette honorable Chambre s'est elle-même émue de cette controverse persistante et elle a elle-même à plusieurs reprises discuté assez longuement ce qu'il faut en penser et faire en la matière. Je me suis jusqu'à présent gardé de prendre part à cette discussion surtout parce que j'étais un nouvel arrivé me permît d'exprimer mon ouinion toute

ici et que je n'avais pas la connaissance voulue du rouage parlementaire en autant qu'il s'applique plus particulièrement au Sénat. J'ai cru au reste qu'il était sage et prudent de laisser les anciens et les plus expérimentés se prononcer avant de le faire moi-même. Je voudrais qu'on me permît, aujourd'hui, cependant, de donner mon appréciation de cette grave et importante question que l'on persiste à discuter, que l'on continuera à soulever et qu'il faudra un jour, tôt ou tard, solutionner; je crois que c'est surtout à cette Chambre qu'il incombe de bien considérer et discuter la question et que c'est dans cette Chambre qu'on trouvera plus facilement la solution de la difficulté. Je m'empresse de dire que pour moi les termes de "Réforme du Sénat" ne sont pas des termes exacts: je ne crois pas que le Sénat tel qu'il est constitué aujourd'hui ait besoin de réformes; je crois au contraire que le Sénat, tel que constitué aujourd'hui, contient un choix d'hommes aussi capables, aussi autorisés pour la conduite du rouage parlementaire, que qui que ce soit, et que s'il fallait demain remplacer tous les sénateurs actuels, je ne crois pas que l'on pourrait faire un choix d'hommes plus qualifiés que ne le sont ceux qui occupent aujourd'hui les sièges sénatoriaux. Ce n'est pas le Sénat qu'il s'agit de réfermer, mais la manière ou le mode de choisir les sénateurs qu'il serait d'après moi sage et prudent de changer. Je n'hésite pas à dire que pour moi, après avoir donné au sujet la réflexion la plus constante et la meilleure que j'ai pu y apporter, je suis convaincu que le Sénat ne sera pas ce qu'il doit être, qu'il n'exercera pas l'influence et l'autorité qu'il a le droit et le devoir d'exercer tant que les sénateurs seront choisis de la façon qu'ils le sont actuellement. L'élection directement par le peuple des sénateurs est le principe que l'on devrait substituer au mode actuel. Avec des institutions essentiellement démocratiques comme le sont les nôtres, un sénat choisi par l'Exécutif et nommé à vie constitue, il me semble, un anachronisme. Je n'ai pas la prétention de soumettre aujourd'hui ou même plus tard un plan détaillé de la façon dont ces élections devraient ou pourraient se faire; je voudrais tout simplement aujourd'hui que l'on

Hon. Mr. BELCOURT.